

COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Croix quartiers Saint-Pierre et Mackellerie

Chères Métropolitaines, Chers Métropolitains,

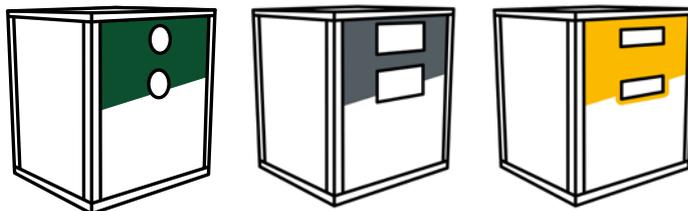
Dans votre commune, le tri des déchets évolue pour harmoniser nos pratiques de tri au sein de la Métropole mais aussi avec celles en vigueur dans le reste de la France.

Dès **le mardi 7 novembre**, le prestataire SULO procédera aux opérations de retrait total des bacs sur le quartier Saint-Pierre (monoflux).

- ordures ménagères,
- emballages et papiers.

Dès **le vendredi 10 novembre**, SULO poursuivra le retrait des bacs sur les quartiers Saint-Pierre (biflux) et Mackellerie.

- ordures ménagères et biodéchets,
- emballages et papiers.



Dernières collectes bacs et sacs par ESTERRA

Un dernier passage de la benne de collecte ESTERRA est programmé la semaine du 6 novembre au jour de collecte habituel.

Pour rappel :

- Secteur Saint-Pierre (monoflux – zone sans biodéchet)
 - > Ordures ménagères, emballages et papiers: **le lundi 6 novembre après-midi.**
- Secteur Saint-Pierre et Mackellerie (biflux – zone avec biodéchets)
 - > Emballages et papiers : **le mercredi 8 novembre après-midi.**
 - > Ordures ménagères et biodéchets : **le jeudi 9 novembre après-midi.**

Consignes

Utiliser les Points d'apport volontaire à proximité de votre domicile pour y déposer vos déchets ménagers.

Il est important de ne plus utiliser vos bacs après la dernière collecte ESTERRA et de les présenter retournés idéalement afin de faciliter le retrait de vos bacs.

Économie circulaire

La matière plastique des bacs repris sera réemployée pour la fabrication de nouveaux bacs MEL.

Les roues, axes de roues et couvercles en bon état seront réutilisés pour reconditionner des bacs de seconde vie.

À partir de 2025, l'extension des consignes de tri (ECT) sera déployée progressivement sur le territoire métropolitain. Le moment venu, vous serez alors informés des nouvelles modalités de tri induites par la mise en place de l'ECT sur votre commune.

Pour retrouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la MEL : <http://www.lillemetropole.fr/dechets> ou contacter la MEL au **0 800 711 771** du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (appel et service gratuits)

Veillez agréer, chères Métropolitaines, chers Métropolitains, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M. Régis Cauche

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille
à la Propreté de l'espace public - Prévention, collecte,
traitement, tri et valorisation des déchets



CITEO



MÉMO TRI

DÉCOUVREZ COMMENT MIEUX TRIER VOS DÉCHETS

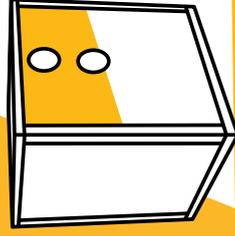
Dans votre commune



Plus d'info sur la gestion des déchets
lilemetropole.fr/dechets



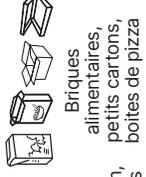
Emballages ménagers et papiers



Les emballages recyclables et les papiers (sans le verre) sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire uniquement en vrac.



Aérosols, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium, couvercles et bouchons en métal



Briques alimentaires, petits cartons, boîtes de pizza

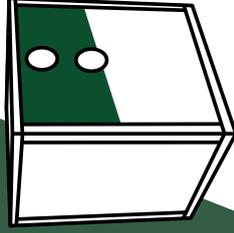


Papiers, enveloppes, journaux, catalogues, cahiers et livres



Bouteilles et flacons en plastique avec ou sans bouchon

Emballages en verre



Les emballages en verre sont à déposer dans un Point d'Apport Volontaire en vrac.



Bouteilles en verre sans bouchon, flacons de vernis et de parfum



Pots et bocaux en verre sans couvercle

Ordures ménagères



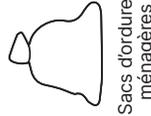
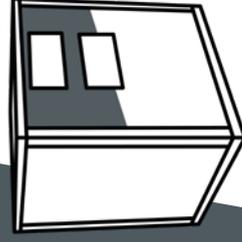
Restes de repas, coquilles d'œuf, épluchures de fruits et de légumes



Marc de café, sachets de thé, essuie-tout



Petites quantités de feuilles mortes, fleurs fanées, petites branches et tontes de gazon



Sacs d'ordures ménagères



Couches-culottes, lingettes



Objets en plastique hors emballage : cintres, brosses à dents, rasoirs...



Vaisselle et verre cassés